

SAOUTI Naima

Mme était en vacances au Maroc avec son mari, ce dernier est âgé de 72 ans.

(Mme a été mariée de force avec lui).

Ce dernier l'a battue et lui a jeté de l'eau bouillante sur le corps (le 28/09/2025).

Mme a porté plainte contre son mari au Maroc.

(Elle a déjà été victime de violence conjugale).

Mme a repris l'avion seule, elle s'est rendue à la police en Belgique qui lui a dit qu'ils ne pouvaient pas prendre sa plainte car il y a déjà un dossier au Maroc.

Madame ne veut plus retourner vivre avec son mari.

Mme travaille 3 heures par jour comme puéricultrice dans une crèche.

Elle a demandé à son employeur pour travailler à temps plein mais pas possible pour le moment.

Mme loge actuellement au centre Yemaya (Maison d'accueil à adresse confidentielle pour femmes (avec et sans enfants) victimes de violences conjugales et intrafamiliales).

Elle loue une chambre dans l'établissement.

Les autres pièces de l'habitation sont communes.

Mme a sollicité l'aide financière du CPAS mais elle n'a pas eu d'accord, elle est toujours domiciliée avec son mari et elle doit faire son changement d'adresse pour pouvoir éventuellement bénéficier d'une aide financière.

Le mari de Mme lui a demandé de revenir vivre avec lui, car selon lui c'était un accident et pas une agression : Mme refuse ; elle ne veut plus retourner vivre avec lui.

Madame a demandé de l'aide à l'assistante sociale du centre Yemaya pour remplir le dossier de la Fondation.

L'adresse du centre n'est jamais donnée pour des raisons de sécurité.

Madame n'a pas récupéré tous ses documents chez son mari, ni toutes ses affaires.

Madame aura besoin d'une aide juridique pour son divorce et également d'une aide financière pour payer ses frais médicaux (pommades, consultations, et éventuellement suivi psychologique ...).

Valérie Delpierre